

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame Olivia BOSSCHAERT demeurant Anna Bijnslaan 20 à 8500 Courtrai.

Le terrain concerné est situé Enclus du haut à 7750 Orroir et cadastré division 4, section B n°338S3, 338T3.

Le projet est de type : Construction de 2x 2 habitations unifamiliales, et présente les caractéristiques suivantes :

Typologie : 4 habitations 3 façades mitoyennes à toitures à versants.

Gabarit : R + CA : 2 niveaux : un rez-de-chaussée et un étage engagé dans la toiture

Chaque habitation comprend un garage intégré au corps de logis et présente un recul sur l'alignement de 6 mètres.

Ecarts au Schéma d'orientation local n°1 dit du Renard pour les motifs suivants : recul sur l'alignement, la hauteur sous corniche, la pente de toiture pour les lucarnes, la distance par rapport au mitoyen pour les lucarnes, les matériaux de joues de lucarnes, le parement de toiture et élévation.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 11h30 à l'adresse suivante : Mont-de-L'Enclus, Service Urbanisme, Place d'Amougies(AM) 2, 7750 Amougies :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (069/76.82.63) dont les bureaux se trouvent à 7750 Mont de l'Enclus – Place d'Amougies, 2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 juillet 2026 au 31 août 2026 au collège communal :

En application de l'Art.D.I.16., les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août, (du 20/07/2026 au 15/08/2026 dans le cas présent, soit 27 jours de suspension).

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Mont-de-L'Enclus, Place d'Amougies(AM) 2 à 7750 Amougies ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante dogimont.e@montdelenclus.be

La Directrice générale,

BAUSIER A.



Le Bourgmestre,

BOURDEAUD'HUY J.P